

Prévenir l'ingestion accidentelle de médicaments pour chevaux



Des cas d'effets indésirables suite à l'exposition accidentelle d'humains à des médicaments vétérinaires sont régulièrement signalés. Parmi ceux-ci, le médicament Prascend®, destiné aux chevaux, est le plus fréquemment impliqué, après les antiparasitaires. Son mode d'administration, généralement caché dans de la nourriture, conduit à émettre des recommandations spécifiques.

Le Prascend® est le **premier médicament impliqué dans des cas d'exposition accidentelle** suite à l'utilisation d'un médicament vétérinaire, juste **après les antiparasitaires externes**. C'est ce qu'a montré une [étude](#), réalisée à partir de l'ensemble des événements indésirables déclarés chez l'Homme en France en 2018. Ce médicament à base de pergolide est destiné aux chevaux atteints du syndrome de Cushing équin, une maladie qui entraîne des dérèglements hormonaux graves. Pour des questions de commodité, le comprimé est souvent dissimulé dans un peu de nourriture, souvent une pomme ou un morceau de pain. Il est habituellement préparé en avance, laissant le temps à une personne non informée de consommer l'aliment.

L'Agence nationale du médicament vétérinaire, au sein de l'Anses, rappelle les recommandations pour éviter ces ingestions accidentelles :

- Ne préparer le traitement qu'**au dernier moment**, juste avant de l'administrer à l'animal
- À défaut, placer le traitement préparé à l'avance dans une **boîte hermétique**, correctement étiquetée et conservée **hors de portée immédiate** (armoire fermée, haut d'étagère).

En cas d'ingestion accidentelle, la **consultation rapide d'un médecin est recommandée**, en apportant la notice du médicament. Cependant, de par la nature des symptômes observés, notamment neurologiques (sommolence et vertiges), la personne ne doit pas conduire elle-même et doit se faire accompagner. L'utilisation de machines est également fortement déconseillée. Il est possible de déclarer l'apparition d'effets indésirables chez l'Homme suite à l'utilisation d'un médicament vétérinaire sur le site du [ministère de la Santé](#).